

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2016

*L'an deux mil seize, le vingt Octobre, à 20Heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 11 Octobre 2016.*

*Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Jean Morvant, Maxime Oliviero, Christian Le Danvic, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Gérard Pierre, Pomme Patrick, Daniel Le Rouzic.*

*Etait absent excusé : Mr Le Fur Alain (procuration à Mr Darcel Daniel)*

*Absent : Mr Broussot Mikaël*

*Secrétaire de séance : Mr Leray Jean-Michel*

*Intervention de Monsieur Claude VIET, vice-Président de Pontivy Communauté*

*Suite aux quelques lignes parues dans la presse le Maire a souhaité l'intervention de Monsieur VIET sur un projet de circuit d'essai auto-moto à Trescoët déposé à Pontivy Communauté. Mr VIET informe que le projet est au stade d'embryon, que de nombreux dossiers sont présentés en commission, très peu sont réalisés. Les porteurs du projet ont pris contact il y a un peu plus d'un an, le secteur visé était au départ situé à Kerbédic entre les communes de Séglie, Cléguérec et Malguénac. L'emprise foncière nécessaire au projet est de 25ha pour une piste de 3kilomètres. Cette zone n'a pas pu être retenue car les propriétaires ne souhaitent pas vendre, le secteur de Trescoët a donc été envisagé, des accords de vente sont possibles.*

*Pontivy Communauté a reçu les porteurs du projet il y a 1 mois qui ont apporté la preuve du financement. Le Scot vient de se terminer et a défini les zones d'activités sur le territoire communautaire.*

*Des circuits un peu semblables existent en France, le plus proche à Fontenay-le-comte. et drainent un public assez nombreux. Les retombées sont importantes au niveau économique (restauration, chambre d'hôtes...). L'activité d'un tel circuit est d'environ 280 jours par an et crée 6 à 7 emplois permanents.*

*Monsieur VIET a informé que les services de l'Etat seront appelés à donner leur avis sur l'étude environnementale, obligation de fouilles archéologiques, tenir compte des zones humides....*

*Monsieur LE GALL Hervé se demande si le projet ne peut pas avoir un impact négatif sur la commune ? il faut aussi voir les contraintes d'un tel projet. Monsieur VIET informe que la réglementation est stricte et que la DREAL fait respecter les règles environnementales.*

## **1- Travaux Eclairage Eglise**

Le Maire rappelle qu'il avait été inscrit au budget 2016 le remplacement de 3 armoires, rue des Moulins, au stade et à Groës-Coët ainsi que le remplacement de 15 points lumineux. Selon le devis de Morbihan Energies le coût restant à charge de la commune est de 12 620€. Les travaux seront réalisés en 2017.

## **2 – Programme curage et voirie 2017**

### ***- Voirie en agglomération***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme voirie en agglomération proposé par la commission des travaux au titre de l'année 2017. Ce programme est estimé à **24 007.00 €/HT** et concerne :

- la rue derrière l'église
- chemin derrière l'église
- rue du Stade

- ruelle du Stade

Les travaux consistent à :

- réaliser des travaux sur les voies communales en agglomération : enrobés, trottoirs...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le programme proposé,
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer le devis retenu,
- Sollicite une subvention du Département au titre du Taux de Solidarité Départementale et fonds de concours de Pontivy Communauté.

- ***Voirie programme PDIC 2017***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme voirie proposé par la commission des travaux au titre de l'année 2017. Ce programme est estimé à **54 870.00€HT** et consiste à réaliser des revêtements en enrobés :

- route de Langoëlan de Groës-Coët à Quénécalec VC n°2
- route entre Govran et Roscaday VC n°4 et 57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le programme proposé,
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer le devis retenu,
- Sollicite une subvention du Département dans le cadre du PDIC,
- Sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté.

**3 – Travaux à l'école Arc en Ciel** (Mr Leray Jean Michel)

Suite au diagnostic énergétique réalisé en 2015 par Mr Champot du Pays de Pontivy, certaines actions prioritaires doivent être engagées à l'école. Les portes actuelles présentent de nombreux défauts d'étanchéité, il est important de les remplacer. La solution la plus efficace pour limiter les apports solaires non maîtrisés dans la salle de classe Est serait de créer un mur maçonné supportant deux ouvrants. Les fenêtres de l'école seraient toutes à changer, une isolation par l'extérieur est préconisée.

Suite au dossier envoyé à la Préfecture concernant l'accessibilité des EPR, Monsieur Huchet de la DDTM de Vannes s'est rendu sur place pour la visite des bâtiments. Un plan incliné sur toute la longueur doit être réalisé pour l'accès de l'entrée de l'école.

Pour information l'entrée de la mairie devra respecter une pente à moins de 6%, obligation de mettre une sonnette.

Une demande de dérogation devra être adressée pour la mise aux normes des toilettes publiques, les locaux n'étant pas accessibles. Aux abords de l'église et des chapelles, un parking avec panneau handicapé qui peut éventuellement être déplacé doit être mis en place. Une dérogation sera sollicitée pour les portes à doubles battants.

Au terrain des sports les douches et WC devront être indépendants du camping. La commune a 3 ans pour se mettre en conformité.

#### **4 – Travaux salle Jean Fichet**

Pose de jeux extérieurs pour enfants

Le Maire informe le Conseil Municipal que certains jeux extérieurs aux abords de la salle ne sont plus aux normes et qu'ils doivent être retirés par mesure de sécurité.

Il est important de conserver l'espace des jeux qui est très utilisé par les enfants notamment lors des réservations de la salle. Le Maire propose l'acquisition de nouveaux jeux et présente le devis de la société Synchronicity :

- Mur de grimpe avec prise d'escalade : 1 283.36€/HT
- Portique nu 2 balançoires : 1 302.00€/HT
- Siège corbeille nid d'oiseau : 1 411.00€/HT
- Panneau d'information : 249.00€/HT

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 4 245.36€/HT et sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté.

#### **5 – Travaux de restauration du Patrimoine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des comités de quartiers de Saint-Jean et Saint-Germain qui souhaiteraient remplacer une ou plusieurs portes vétustes sur les chapelles. Le devis de l'entreprise Boisserand Raymond est retenu pour la fabrication de portes en chêne sur le modèle de celles existantes :

- Porte entrée chapelle de Saint-Germain 1 830.11€/HT
- 3 portes entrée chapelle de Saint-Jean 6 415.29€/HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis proposé d'un montant de **8 245.00€/HT** et autorise le Maire à le signer
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2017,
- Sollicite un fonds de concours de Pontivy Communauté dans le cadre de la restauration du patrimoine.

## **6 – Dossier commerce de proximité**

### ***- Choix définitif du maître d'œuvre***

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 septembre 2016 pour l'ouverture des plis concernant la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en commerce de proximité. Le Maire rappelle les critères de jugement des offres exposées dans le règlement de consultation : 40% prix des prestations, 60% valeur technique. 6 offres ont été déposées.

Suite à l'audition des candidats et analyse des offres la commission a retenu l'offre du cabinet LORAND GUILLOU d'Erdeven, forfait de rémunération 23 625.00€/HT (taux 8.75%).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché de maîtrise d'œuvre.

Le groupe de travail se réunira régulièrement au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le Maire propose d'y associer Carine Perron. Les réunions ne tiendront en début d'après-midi. Monsieur Lorand, architecte, viendra se présenter lors d'un prochain conseil municipal.

### ***- Demande de fonds de concours Pontivy Communauté***

Afin de financer le projet d'acquisition du bâtiment, de rénovation du commerce et d'un logement (coût estimé à 269 600/HT par le CAUE) le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté au titre du maintien du commerce de première nécessité.

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement tel que présenté :

<b>Détail des postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>
Rénovation bâtiment commerce	191 500.00€

Honoraires	33 100.00€
Achat de bâtiment	45 000.00€
<b>Total HT</b>	<b>269 600.00€</b>

<b>Financeurs (co financeurs envisagés)</b>	<b>Montant HT</b>
Département	50 000.00
EPCI	30 000.00
Région	43 750.00
Etat-réserve parlementaire	17 000.00
Autofinancement public	53 920.00
Etat – FNADT	60 000.00
Etat – DETR	14 930.00
<b>Total HT</b>	<b>269 600.00€</b>

#### **- Renouvellement du contrat de Mme Perron et formations**

Le contrat unique d'insertion de Mme Perron arrive à expiration le 16 novembre 2016, le Conseil Municipal autorise le maire à renouveler le contrat pour une durée d'un an. La commune bénéficie d'un financement de 85% de l'Etat, en contrepartie la collectivité s'est engagée à assurer 150 heures de formation. Actuellement Mme Perron a suivi 64heures de formation et suivra prochainement une formation de gestion et management avec la CCI de 13 jours répartis de novembre 2016 à juillet 2017.

#### **7 – Modification des statuts de Pontivy Communauté**

Les élus ont été destinataires des documents modifiant les statuts de Pontivy Communauté. Monsieur Le Rouzic Daniel demande pourquoi la zone d'activité de Noguel ne figure pas dans l'annexe 1 des statuts.

Le Maire informe le Conseil Municipal que seules les zones d'activité de priorité 1 (retenues par le SCOT) figurent sur cette annexe. Elles représentent environ 76 ha sur le territoire communautaire.

En application de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016 par le Préfet des Côtes d'Armor qui prévoit le rattachement de la commune de Mûr-de-Bretagne à la nouvelle intercommunalité issue de la fusion de la Cidéral et de la communauté de communes Hardouiniais-Mené, il convient de modifier les statuts de la communauté de communes.

En effet, les articles 64 et 66 de la loi NOTRe ont ajouté de nouvelles compétences obligatoires et élargi la liste des compétences optionnelles des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et l'article 68 de cette même loi prévoit que les communautés de communes existantes au 8 août 2015 doivent se conformer aux dispositions relatives à leurs compétences telles que définies par la loi, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil communautaire a approuvé les nouveaux statuts en séance le 27 septembre 2016 par délibération N°01-CC27.09.16.

Le Conseil Municipal décide de valider les modifications apportées aux articles I, 4 et 8 des statuts telles que présentées en couleur rouge au projet de statuts joints à la présente délibération et d'approuver les statuts ainsi modifiés avec les annexe 1 & 2.

## **8 – PLUI**

Etat d'avancement du dossier

Plusieurs réunions de secteur ont eu lieu. La prochaine aura lieu le 3 novembre sur le thème de l'aménagement de l'espace, le 16 novembre sur les potentialités foncières.

## **9- Horaires d'ouverture de la mairie**

Le Maire propose de fermer le secrétariat de la mairie au public le jeudi après-midi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de faciliter l'organisation du travail. La proposition est adoptée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**P&T Technologie** : les études de faisabilité, faune, flore, études paysagères sont lancées afin de poursuivre ou non le projet éolien.

**Stade** : Une porte des vestiaires et celle de la buvette, ont été vandalisées. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Un devis de réparation est sollicité.

**Catéchèse à la médiathèque** : la paroisse sollicite l'achat de tables et chaises pour l'enseignement de la catéchèse. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à l'unanimité.

**Spectacle Mil Tam** : une centaine de personnes ont assisté au spectacle. Bilan positif.

**Projet minier** : Mr Le Gall Hervé informe qu'un rassemblement d'environ 1 000 personnes s'est tenu à Uzel le 15 Octobre. Pour la 1<sup>ère</sup> fois les 3 zones concernées se sont rassemblées.

Le Maire et Hervé Le Gall étaient présents à ce rassemblement pour représenter la commune.

**Campagne de lutte contre les ragondins** : débute le 25 octobre.

#### **Avancement de Grade : taux de promotion**

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Il est proposé de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

<b>Cadres d'emplois et grades d'avancement</b>	<b>Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement</b>	<b>Critères de détermination du taux de promotion</b>	<b>Taux de promotion proposé en %</b>	<b>Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade</b>
--	---	---	---------------------------------------	--



	<b>de grade</b>			<b>supérieur</b>
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	1	Nombre de promouvable	100%	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux de promotion pour l'avancement de grade dans les conditions ci-dessus.

*& la séance est levée à 23h15 &*